COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 30 mai 2018

n°26

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (30): JP. ABELIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHLIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, A. LAURENDEAU, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (B):

M. LAVRARD mandante a pour mandataire JP. ABELIN
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire AF. BOURAT
E. FARHAT mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire F. BRAUD
M. METAIS mandante a pour mandataire G. MICHAUD
K. WEINLAND mandante a pour mandataire S. LANSARI CAPRAZ
Y. GANIVELLLE mandant a pour mandataire C. PAILLER
P. BARAUDON mandant a pour mandataire F. MERY

EXCUSE (1): AF. BOURAT

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Michel MEUNIER.

<u>OBJET</u> : Camille Pagé : Réaménagement partiel (RDC, 4°étage) et accessibilité - Modifications n°1 aux marchés de travaux

Par délibération n°59 du 22 juin 2017, le conseil municipal a autorisé monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à l'issue d'une procédure adaptée.

Le montant'initial des marchés de travaux s'élève à la somme de 363 130,22 € T.T.C. pour les 7 lots.

Des améliorations de programme et des ajustements de chantier se sont avérés nécessaires entraînant une augmentation globale des marchés de 29 842,08 € T.T.C. Soit + 8,22 % et concernent notamment :

- Le lot 2 Ouvrages plaques de plâtre pour les travaux de création d'une salle de réunion, bureau n°10 et tisanerie (cloisons, plafonds)
- Le lot 3 Menuiseries bois / agencement pour les travaux de création d'une salle de réunion et de la tisanerie (bloc portes, révision des stores et châssis vitré)
- Le lot 4 Revêtements de sols souples / carrelage pour les travaux de création d'une salle de réunion et de la tisanerie (revêtements de sols souples)
- Le lot 5 Peinture pour les travaux de création d'une salle de réunion et de la tisanerie (peinture sur parois et menuiseries bois)
- Le lot 6 Électricité pour les travaux de création d'une salle de réunion et de la tisanerie (câblages, luminaires, prises poste de travail, équipement pour vidéoprojecteur)
- Le lot 7 Plomberie / ventilation /chauffage pour les travaux de création d'une salle de réunion et de la tisanerie (panneaux rayonnants électriques, ventilation)

* * * *

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 30 mai 2018

n°26

page 2/2

VU les articles 139 et 140 du Code des marchés publics, relatif aux modifications des marchés publics,

CONSIDERANT les propositions des entreprises concernées, entraînant une variation dans le montant de leurs marchés comme indiqué ci-dessous :

Lots	Marchés de base T.T.C. (T.V.A. 20%)	Montants modifications n°1 T.T.C. (T.V.A. 20 %)	Nouveaux montants des marchés T.T.C.	% de variation
1 – Désamiantage	21 124,18 €		21 124,18 €	
2 – Ouvrages plaques de plâtre	38 542,10 €	5 630,71 €	44 172,81 €	14,61%
3 – Menuiseries bois – Agencement	97 471,58 €	10 149,50 €	107 621,08 €	10,41%
4 – Revêtements de sols souples	38 160,00 €	2 993,96 €	41 153,96 €	7,85%
5 – Peinture	36 144,39 €	1 708,08 €	37 852,47 €	4,73%
6 – Electricité	76 790,72 €	7 679,42 €	84 470,14 €	10,00%
7 – Chauffage – Ventilation – Plomberie	54 897,25 €	1 680,41 €	56 577,66 €	3,06%
Montant T.T.C.	363 130,22 €	29 842,08 €	392 972,30 €	8,22%

Le conseil municipal, ayant délibéré, autorise le Maire ou son représentant, à signer les modifications n°1 des marchés correspondants pour les montants indiqués ci-dessus et toutes pièces relatives à ce dossier.

La réception des travaux est prolongée de 6 semaines, soit jusqu'au 21 septembre 2018

Les dépenses correspondantes seront imputées sur la ligne budgétaire 314.6/2313/5500

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

1/ 1 JUIN 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER